



Trek Elles Marchent 2018

REGLEMENT SPORTIF

Table des matières

Article 1 : Organisation.....	3
Article 2 : Définition de l'épreuve	3
Article 3 : Les équipes.....	3
Article 4 : Les étapes.....	4
Article 5 : Départ / Arrivée d'étape	4
Article 6 : Les parcours	4
Article 7 : Feuille de route	5
Article 8 : Feuille de pointage.....	5
Article 9 : Pointages des "bornes"	5
Article 10 : Questions / Défis.....	5
Article 11 : Matériel de navigation et orientation	6
Article 12 : Matériel interdit.....	6
Article 13 : Fond de sac	7
Article 14 : Ravitaillement	7
Article 15 : Systèmes de sécurité	7
Article 16 : Assistance.....	8
Article 17 : Classement et affichage des résultats	8
Article 18 : Abandon de l'Équipe	9
Article 19 : Réclamations.....	10
Article 20 : Journée solidaire	10
Article 21 : Récompenses	10



Article 1 : Organisation

Cette manifestation sportive est organisée par l'association LE DEFI DU COEUR – 45, rue Balzac – 91270 Vigneux sur Seine. Association sans but lucratif, déclarée à la Préfecture d'Evry (91). Téléphone : 06 86 77 53 39 – E-mail : contact@trekellesmarchent.com

TREK ELLES MARCHENT est une marque déposée à l'INPI sous le n°16 4 269 238

Article 2 : Définition de l'épreuve

Le TREK ELLES MARCHENT est une épreuve d'orientation à pied, réservée aux femmes de plus de 18 ans.

Elle est composée de 4 journées étapes et d'une journée de solidarité.

Durant l'étape les participantes devront trouver 3 bornes uniquement à l'aide de leur boussole et de la carte topographique fournie par l'organisation. La distance totale de chaque étape sera environ de 20 km.

Une enveloppe sera remise au passage de chaque "borne", contenant des questions culturelle sur le Maroc, des QCM ou des défis à réaliser. Des bonus pourront également être collectés pour obtenir des points supplémentaires. Chaque "borne" validée, chaque réponse juste, chaque bonus ou défi réalisé permettra à l'équipe de marquer des points.

L'équipe gagnante sera celle qui aura obtenu un maximum de points.

Article 3 : Les équipes

Une équipe est composée de 4 femmes.

- ✓ Elles doivent se trouver au complet pendant toute la durée de l'épreuve (sauf en cas de problème de santé).
- ✓ L'admission d'un tiers à leurs côtés est strictement interdite (sauf membres de l'organisation).
- ✓ Il est formellement interdit de demander de l'aide aux ouvriers pour répondre aux questions ou pour demander son chemin. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse sera sanctionnée par le Directeur sportif.
- ✓ Il est formellement interdit de marcher en compagnie d'autres équipes.
- ✓ Chaque participante est responsable pour son équipe. Cela implique que toute information donnée à une concurrente est considérée comme donnée à l'équipe.
- ✓ L'équipe ne doit en aucun cas se séparer pendant l'étape. Les participantes doivent toujours pouvoir visualiser leurs équipières. **Tout manquement à cette règle pourra entraîner la mise "hors course" de l'équipe.**



- ✓ Au départ de l'étape le podomètre sera activé afin de calculer la distance parcourue entre chaque borne.

Article 4 : Les étapes

Une "étape" est une zone définie dans laquelle est organisée une épreuve donnant lieu à un classement. Les étapes ne sont pas soumises à un temps imparti. Une équipe qui prend le départ d'une étape a cependant - pour raison de sécurité - obligation de se présenter sur la "ligne d'arrivée de cette étape" au plus tard à l'heure de "clôture d'étape". Cette information sera précisée sur la feuille de route.

Article 5 : Départ / Arrivée d'étape

Les départs seront donnés tous les matins à partir du samedi 10 mars 2018, à 8h00 pour les premières équipes, puis toutes les 8 min pour les suivantes.

L'ordre de départ ainsi que la couleur du parcours seront tirés au sort par les participantes la veille de l'étape.

Les équipes devront se présenter 15 mn avant leur heure de départ afin de récupérer les rations, l'eau et procéder aux vérifications obligatoires (balise Owaka, radio, contrôle aléatoire des sacs, etc.).

Toute équipe ne se présentant pas au départ d'une étape à l'heure et au rang qui lui a été attribué sera décalée en dernière position de départ.

L'arrivée au bivouac se fera à partir de 16h00.

A l'arrivée au bivouac, chaque équipe devra remettre au PC course sa feuille de pointage ainsi que tout élément justifiant la validation du défi. En cas de non présentation de ces éléments, les points correspondants ne pourront être attribués.

Article 6 : Les parcours

Pour chaque étape, plusieurs parcours sont mis en place.

Ils sont désignés par un code couleur : **bleu ; jaune ; rouge ; vert**.

Ils sont équivalents en difficultés et en distance. Chaque parcours possède sa propre "feuille de route" décrivant l'itinéraire à suivre et les points de contrôle obligatoires (bornes).

L'équipe a obligation de suivre l'itinéraire défini sur ce document.

Une équipe qui n'emprunte pas le parcours défini ou qui n'est pas jugé comme faisant son maximum pour le suivre peut être sanctionnée. Cette sanction peut aller jusqu'à la mise "Hors classement".

La "feuille de route" de l'étape suivante sera remise à l'équipe chaque soir après son arrivée au bivouac.

Le trek empruntera tous types de terrain : sols caillouteux, dunes, oueds, plateaux, reliefs, etc. ...

Le Directeur sportif veillera à la sécurité des participantes et aux respects des consignes de sécurité et sera le garant du bon respect du règlement sportif.

Article 7 : Feuille de route

Avant le départ de l'étape, les équipes reçoivent une "feuille de route". Chaque équipe est responsable de celle-ci, aucun duplicata ne sera fourni.

La "feuille de route" contient la position GPS des 3 "bornes" quotidiennes à trouver ainsi que la position du prochain bivouac. Elle mentionne également l'heure de fermeture des "bornes" de l'étape et l'heure d'ouverture du bivouac.

Toute rectification ou toute modification apportée à la "feuille de route" est interdite sauf sur consigne du Directeur sportif.

L'oubli ou la perte de la feuille de route entraînera des points de pénalités (*voir article 17*).

Article 8 : Feuille de pointage

Une "feuille de pointage" est remise à chaque équipe avant le départ d'étape. Elle doit être présentée à chaque contrôle (bornes) et sert, si besoin, de document officiel permettant à un membre de l'organisation ou à l'équipe de mettre par écrit toute information qu'il souhaiterait transmettre au Directeur sportif.

L'oubli ou la perte de la feuille de pointage entraînera des points de pénalités (*voir article 17*).

Article 9 : Pointages des "bornes"

Afin de vérifier que les équipes respectent l'itinéraire défini, des contrôles de passage sont implantés sur le parcours "bornes". Ils sont mentionnés sur la "feuille de route" remise avant chaque étape. Ils doivent être pointés dans l'ordre de passage prédéfini (borne 1, borne 2, borne 3). **L'équipe au complet doit être présente pour pointer la borne.**

Article 10 : Questions / Défis

L'équipe doit se rendre **obligatoirement au complet sur les bornes** pour répondre aux questions ou réaliser les défis. S'il manque un membre de l'équipe le défi/question ne peut

être validé. En cas d'appel d'une assistance rapatriement après le défi, des pénalités pourront être appliqués.

Afin de respecter la confidentialité de chaque équipe lors des réponses aux questions, les équipes arrivant à la même borne devront patienter à quelques mètres et permettre ainsi à l'équipe interrogée de se concentrer.

Les feuilles de réponse aux questions devront obligatoirement comporter le numéro de l'équipe. Sans ce numéro, il sera impossible au PC course de comptabiliser les points à l'équipe même en cas de bonne réponse.

Article 11 : Matériel de navigation et orientation

Ne sont autorisées que les cartes topographiques fournies par l'organisation.

Liste du matériel à la charge des participantes :

- ✓ Boussoles, compas : au moins 2 (sauf ceux cités dans la liste des matériels interdits)
- ✓ Règle CRAS : au moins 2
- ✓ Règle à l'échelle 1/100 000^{ème} : au moins 2
- ✓ Podomètre : 1 par participante
- ✓ Calculatrice : 1

Les participantes doivent conserver leur matériel de navigation pendant l'étape.

Article 12 : Matériel interdit

- ✓ Matériels de navigation et d'orientation électroniques (compas électronique, montre boussole ou boussole électronique).
- ✓ Longue vue ou jumelle
- ✓ Téléphone portable : Aucun moyen de communication avec l'extérieur n'est autorisé (téléphone, Internet, transfert de data...). Cela implique entre autres que les téléphones portables et tous autres matériels de communication doivent être remis à l'organisation avant de prendre le départ de la 1^{ère} étape et ne peuvent être récupérés qu'à l'issue de la dernière étape.
- ✓ Tablettes numériques
- ✓ Appareil photo compact numérique avec GPS intégré
- ✓ GoPro ou tout autre « action-cam » avec GPS intégré (ex. : GoPro Hero 5)
- ✓ Montre connectée

Excepté les éléments listés ci-dessous :

- ✓ Caméscope, « action-cam » type GoPro (sans GPS)

Nous vous autorisons également à emporter un guide touristique sur le Maroc qui vous sera utile pour répondre aux questions culturelles à la borne 1.

Ne pas respecter ces interdictions est immédiatement sanctionné d'une mise "Hors classement".

Article 13 : Fond de sac

Chaque équipe doit prendre le départ de l'étape avec le matériel mentionné ci-dessous.

- ✓ Radio VHF opérationnel
- ✓ Balise OWAKA opérationnel
- ✓ Masque ou lunettes fermées
- ✓ 1 crème solaire haute protection
- ✓ 1 chèche
- ✓ 2 litres d'eau (par personne)
- ✓ Trousse de premier secours (pour l'équipe)
- ✓ 1 Couverture de survie (par personne)
- ✓ Matériel de navigation (*voir article 10*)
- ✓ Appareil photo

L'État physique des participantes doit être jugé apte par l'équipe soignante. L'équipe pourra subir un contrôle de sécurité à tout moment. Toute équipe ne répondant pas à l'un des critères énoncés ci-dessus peut se voir refuser le départ.

Article 14 : Ravitaillement

Des rations militaires et de l'eau seront distribués au bivouac chaque matin avant le départ.

Du thé et des fruits secs seront proposés aux participantes à la borne n°2 de chaque étape. Un ravitaillement en eau sera disponible et **OBLIGATOIRE** à chaque "borne".

Article 15 : Systèmes de sécurité

Chaque équipe est en possession d'une radio VHF ainsi que d'un système de "tracking" (balise OWAKA) remis par l'organisateur au départ de l'épreuve.

La radio VHF permettra à l'équipe de demander une assistance et de communiquer avec l'organisation. Celle-ci restera éteinte et ne devra être allumée uniquement en cas de besoin.

Le fonctionnement de la balise OWAKA repose sur un système de localisation GPS pour déterminer la position et un réseau satellitaire (Globalstar). Elle permettra à l'organisation et à la famille/sponsors/amis de suivre les équipes en temps réel par satellite.

Article 16 : Assistance

Une assistance est mise en place par l'organisation pour rechercher et ramener une équipe vers le bivouac. Cette assistance intervient sur *demande d'assistance* formulée expressément par une équipe ou sur demande du Directeur sportif.

Chaque équipe est en possession d'une balise OWAKA et d'une radio VHF utilisable pour prévenir l'organisation en cas de besoin d'assistance.

Des pénalités seront appliquées si pendant l'étape, une équipe fait appel à l'assistance sans cas de force majeure (problème médical). Passé l'heure de *clôture d'étape*, si une équipe ne s'est pas présentée sur la ligne d'arrivée, l'assistance recherche sera déclenchée. L'équipe sera ramenée au bivouac.

Le Directeur sportif peut déclencher une "assistance" pour une équipe même sans demande de cette dernière, s'il l'estime nécessaire pour sa sécurité. Cette assistance n'induit pas de mise "hors classement" mais peut induire des pénalités (*voir article 17*).

Article 17 : Classement et affichage des résultats

Le classement par équipe sera affiché au PC course chaque matin avant le départ de l'étape. Il y sera mentionné :

- ✓ Le classement de l'étape
- ✓ Le classement général

Les classements d'étape sont établis par l'addition de points selon le barème suivant :

DESIGNATION	NB DE POINTS
Question borne 1	35
Question borne 2	<i>En cours</i>
Points bornes	100
Points borne XL	140

Points défi	150
Bonus	6

Des pénalités seront appliquées à l'équipe dans les cas suivants :

DESIGNATION	NB DE POINTS
Appel assistance rapatriement en cas d'abus	-137
Appel assistance « obtention du point GPS »	-118
Refus de participer à l'action solidaire (sauf contre-indication médicale)	-300
Perte ou oubli carte ou feuille de route ou de pointage	-12
Séparation d'un membre de l'équipe pendant l'étape	HC*
Comportement inapproprié	De -10 à HC

* Hors classement

L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points est proclamée vainqueur de l'étape.

Chaque équipe devra se munir d'un podomètre afin de calculer précisément la distance parcourue entre chaque borne. Elle devra être également en possession d'un appareil photo.

Article 18 : Abandon de l'Équipe

En cas d'abandon volontaire ou pour raison médicale d'au moins une des équipières formant l'équipe, une des membres de l'équipe est tenue d'informer le directeur sportif par tout moyen et dans les plus brefs délais. Elle devra formuler sa décision par écrit remis au Directeur sportif.

L'équipe pourra néanmoins prendre le départ de la prochaine étape à condition qu'il reste au moins 2 membres dans l'équipe. S'il ne reste qu'un seul membre valide dans l'équipe (pouvant prendre le départ), celui-ci pourra rejoindre une autre équipe à l'appréciation du Directeur sportif.

La participante ayant quitté son équipe sera logée dans une auberge à ses frais jusqu'à la fin de l'épreuve. Elle ne sera plus couverte par l'assurance « R.C. » de l'organisateur.

En cas d'abandon, aucun remboursement même partiel des frais d'inscription ne sera effectué par l'organisateur, et ce quelle que soit la date à laquelle l'abandon intervient.

Article 19 : Réclamations

Toute réclamation, doit être établie par écrit et signée par l'ensemble des membres de l'équipe. Elle doit être remise par l'équipe au PC course avant son départ sur l'étape suivante. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Toute réclamation reçue dans les délais indiqués sera traitée au plus tôt en fonction des contraintes d'organisation, par le directeur sportif, tout membre du staff concerné par la réclamation, et si nécessaire l'organisatrice. La décision sera ensuite communiquée à l'équipe concernée et sera considérée comme définitive et irrévocable.

Article 20 : Journée solidaire

Le dernier jour de l'évènement sera réservé à l'*action solidaire* du Trek Elles Marchent. Toutefois, si une participante ne souhaite pas y participer, son équipe sera pénalisée (sauf en cas de contre-indication de l'équipe soignante) voir *article 17*.

Article 21 : Récompenses

Un lot de participation sera remis à toutes les participantes lors de la soirée de remise des prix.

Le règlement du Trek Elles Marchent pourra être complété par le briefing d'avant course. Chaque participante reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement sans aucune restriction à la date de signature du présent contrat.

Signatures en annexe.

Fait à Vigneux sur Seine

Le, 28 avril 2017